Ondres
www.ondres.fr

Direction / Service : Direction de la Communication

CHARTE D'UTILISATION ET DE MODERATION DE LA VILLE D'ONDRES

* Mise-à-jour : décembre 2023

La ville d'Ondres propose à ses administrés d'être informés de l'actualité communale par plusieurs outils numériques : un site internet et des pages/comptes officiels sur les réseaux sociaux, dont Facebook, Instagram, Twitter, Youtube, IntraMuros, etc.

Ces supports en ligne viennent compléter l'offre d'information sur papier (magazine municipal, affiches…). Ils vous permettent de suivre, toute l'année, les événements à venir (culturels, sportifs, …), l'actualité des services municipaux et plus largement du territoire, et de revenir en images sur certains d'entre eux.

La présente charte d'utilisation et de modération présente et explique la philosophie de ces supports et la déontologie qui s'y applique et, en écho, les procédés de modération qui en découlent.

DONNER DE L'ECHO AUX PROJETS MUNICIPAUX

Notre site internet www.ondres.fr et les réseaux sociaux officiels de la ville (Facebook, Instagram, YouTube, Twitter…) sont les « caisses de résonance » des actions municipales. Ils « donnent de l'écho » au travail mené toute l'année pour animer la ville et proposer des événements à destination de tous.

Pour accompagner cet écho aux actions locales, nos supports numériques vous permettent de partager, si vous le souhaitez, une information qui vous intéresse ou qui peut intéresser votre propre réseau. Vous pouvez aussi, tout simplement, donner de l'écho à l'information ondraise avec un 👍 pour dire que vous aimez la publication.

C'est cela l'esprit de nos supports de communication numériques : donner de l'écho aux projets municipaux en vous invitant à partager, suivre, échanger sur ces différentes actualités dans le respect de la présente charte.

Par conséquent, les supports numériques de la ville d'Ondres ne sont pas des pages au contenu politique ou des espaces de débat politique, mais uniquement des supports informationnels et factuels à destination des administrés et internautes.

DE BONNES PRATIQUES POUR DES ECHANGES DE QUALITE

Pour permettre des échanges de qualité et constructifs pour chacun, dans de bonnes conditions, il est important de respecter la présente charte d'utilisation et de modération de la ville d'Ondres.

Les procédés de modération

Le site internet de la ville d'Ondres et ses réseaux sociaux sont administrés, animés et modérés par la Direction de la Communication de la Ville d'Ondres. Outre le partage d'information, le rôle des administrateurs est de veiller à la qualité des débats et au respect mutuel entre les internautes usagers des supports de la ville. Pour une collectivité, l'action de créer des supports d'information sur les réseaux sociaux émane d'une envie de générer de l'échange, de la participation citoyenne, du débat. Ainsi, sur nos supports numériques, nous vous invitons à vous exprimer le plus librement possible. Toutefois, cette liberté d'expression doit se faire dans le respect de tous et des opinions de chacun, dans le respect des droits et des lois, sans invectives personnelles ou prises à partie… Dans le respect, avant toute chose.

C'est pourquoi, la Direction de la Communication peut être amenée, heureusement à de rares occasions, à retirer à posteriori toute contribution ou propos illicite allant à l'encontre des grands principes de notre charte d'utilisation et de modération.

La présente charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux utilisateurs les conditions de consultation des différents comptes, d'interactions possibles, et les modalités de modération.

L'utilisateur, en consultant, s'abonnant et/ou en interagissant avec nos différents comptes sur nos réseaux sociaux accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur les fils d'actualité de ces comptes, à la respecter.

À noter qu'outre la modération « humaine » expliquée ci-dessus, la ville utilise également les systèmes de modération automatiques initialement prévus sur les réseaux sociaux notamment sur Facebook. Ces options automatisées suppriment d'elles-mêmes les commentaires comprenant des mots indésirables grâce à un filtre à injures.

Les administrateurs suppriment les publications qu'ils jugent hors sujet, diffamantes, insultantes ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents des services de l'État, des collectivités ou à d'autres membres de nos communautés. Ils peuvent retirer le droit de commenter (blocage) aux membres qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications et la suppression des commentaires, voire du blocage temporaire ou définitif de l'utilisateur.

Les grands principes de notre charte d'utilisation et de modération :

- Je m'exprime librement, en vertu de la liberté d'expression, mais dans le respect de tous et des opinions de chacun ;
- Je suis poli(e) et n'utilise pas de mots vulgaires ;
- Je ne lance pas ou n'entretiens pas d'invectives personnelles ou prises à partie envers qui que ce soit ;
- Je ne publie pas de contenu à caractère partisan sur le plan politique, de même que des commentaires dénigrant élus ou agents de la commune ;

Tous les messages contrevenant à ces règles seront supprimés.

Les règles de bonne conduite s'imposant aux utilisateurs :

Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, les modérateurs pourront supprimer sans avertissement préalable, tout propos tombant sous le coup de nos lois républicaines :

- Tout message à caractère violent, xénophobe, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène et pornographique, pédophile ; incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, à la discrimination ou encore à la haine raciale ;
- Tout message qui porteraient atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale, ou bien d'une marque ;
- Tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et droits de la personnalité, sont interdites (liste non limitative et non exhaustive) : les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle, portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ; à la protection des données personnelles d'un tiers ;
- Tout propos incitation à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse ;
- Tout message tenant lieu de conversations privées, ou d'échange de coordonnées privées ;
- Tout message contenant des liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France ;`

Peuvent également être supprimés :

- Tout message abusif écrit en majuscules (cela revient à crier) et en « langage SMS » ;
- Tout message dénigrant, insultant, agressif ou vulgaire, constitutif de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants ;
- Tout message hors sujet, superflu, ou redondant, sans apport particulier dans le contexte précis de la publication ;
- Tout message traitant d'informations obsolètes ou ayant déjà été traitées ;
- Tout message à des fins publicitaires ou commerciales ;
- Tout message traitant d'une question personnelle ;